



VILLE DE CAP-CHAT

Aux Contribuables de la susdite municipalité

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées, que le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat statuera sur la demande de dérogation mineure suivante affectant le Règlement de zonage 068-2006 à la **séance extraordinaire du 16 septembre 2020, à 16h30**, à savoir :

1, rue Chouinard à Cap-Chat (lot 59 A-3-6, du Rang 1, Canton Cap-Chat– zone M.31).

La présente demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser :

- **Qu'un agrandissement du garage ait une superficie de 100,3 m² dépassant de 30,33 m² la superficie maximale autorisée pour un bâtiment complémentaire fixée à 70 m².**
- **Qu'un agrandissement du garage ait une superficie de 100,3 m² dépassant de 19,66 m² la superficie de la résidence.**

Toute personne est admise à **faire valoir ses objections par écrit, à l'attention du Directeur général et greffier, avant le 16 septembre 2020 à 16 h 00**, au 53 rue Notre-Dame à Cap-Chat (Québec) GOJ 1E0 ou par courriel à ville.capchat@globetrotter.net.

Cap-Chat, le 20 août 2020

Yves Roy
Directeur général et greffier